

En 1909, Godfroy Langlois revenait pour la troisième fois à la charge, avec le même projet, dont le principe fut accepté, cette fois, par le comité de législation du Parlement. Le comité, cependant, " n'osa pas aller plus loin, et se contenta de recommander à la Chambre la nomination d'une Commission pour enquêter sur le sujet. Et que vit-on, alors, dans notre catholique province de Québec ? On vit une commission extra parlementaire tenir de longues séances, aux frais du trésor public, dans le seul but de savoir s'il était urgent ou non d'obtempérer aux souhaits d'un franc-maçon sur les modifications à faire dans l'organisation d'une commission scolaire catholique "

Et ceux qui faisaient ainsi dépenser inutilement l'argent du public étaient les mêmes qui demandaient hypocritement le vote d'une loi établissant l'uniformité des livres, soi-disant pour " économiser l'argent du pauvre peuple "

En même temps, Godfroy Langlois, aidé de Francq, le chef ouvrier franc-maçon de Montréal, s'appliquait à corrompre l'opinion des ouvriers de la métropole et faisait voter à quelques-unes de leurs unions des vœux pour demander au Parlement de Québec d'établir au plus tôt l'enseignement gratuit, uniforme et obligatoire, tel que le veut la franc-maçonnerie partout pour rendre la politique maîtresse de l'instruction publique.

On a bien vu la fausseté de toutes ces machinations maçonniques, lorsqu'au mois de novembre 1912, pendant la discussion à la Législature du " bill " Finnie, demandant l'instruction obligatoire pour les écoles protestantes de notre province, les deux députés ouvriers de la chambre, M. Séguin, de Sainte-Marie de Montréal, et M. Langlois, de Saint-Sauveur de Québec, ont catégoriquement déclaré que les ouvriers de la province ne veulent pas entendre parler de l'instruction obligatoire pour leurs enfants.

L'action corruptrice de Godfroy Langlois et de Francq alla si loin, au sein de certaines unions, qu'on eut un jour la stupéfaction de voir un groupe d'ouvriers canadiens-français de Montréal voter des résolutions de protestation contre l'exécution, si juste et si légitime pourtant, de l'infâme anarchiste, Ferrer. L'explication de ce vote est facile à trouver, aujourd'hui que les procès verbaux de l'" Emancipation " ont été rendus publics. Voici ce